

## Recensement agricole 2020 - 1<sup>ers</sup> résultats

# 4 425 exploitations agricoles en Île-de-France dont 79 % spécialisées en grandes cultures

En 2020, l'Île-de-France compte 4 425 exploitations agricoles, soit 600 de moins que lors du recensement précédent de 2010 (- 12 %). Les exploitations valorisent en moyenne 127 ha, soit 14 ha de plus qu'en 2010. Les grandes exploitations (au sens de la dimension économique) voient leurs effectifs progresser de 11 %, tandis que les petites et moyennes reculent respectivement de 24 et 16 %. La spécialisation en grandes cultures se confirme, mais on observe un renouveau du maraîchage et de la viticulture sur des superficies qui restent toutefois limitées, tandis que l'élevage poursuit sa baisse. L'emploi total dans les exploitations (environ 13 000 personnes) diminue de 8,5 % en équivalent temps plein, mais le volume de travail des saisonniers progresse (+ 8 %), ainsi que le recours à des prestataires de travaux (57 % des exploitations l'utilisent contre 43 % en 2010).

### La baisse du nombre d'exploitations ralentit

Entre 2010 et 2020, le recul du nombre d'exploitations se poursuit, mais à un rythme ralenti par rapport à la décennie précédente : - 1,27 % par an entre 2010 et 2020 (- 60 exploitations par an), contre - 2,6 % entre 2000 et 2010 (- 150 exploitations par an). La surface agricole mise en valeur par les exploitations franciliennes est évaluée à 564 000 ha en 2020, en baisse de 4 900 ha par rapport à 2010. La variation entre les recensements agricoles de 2000 et 2010 était estimée à - 14 400 ha. On observe donc dans

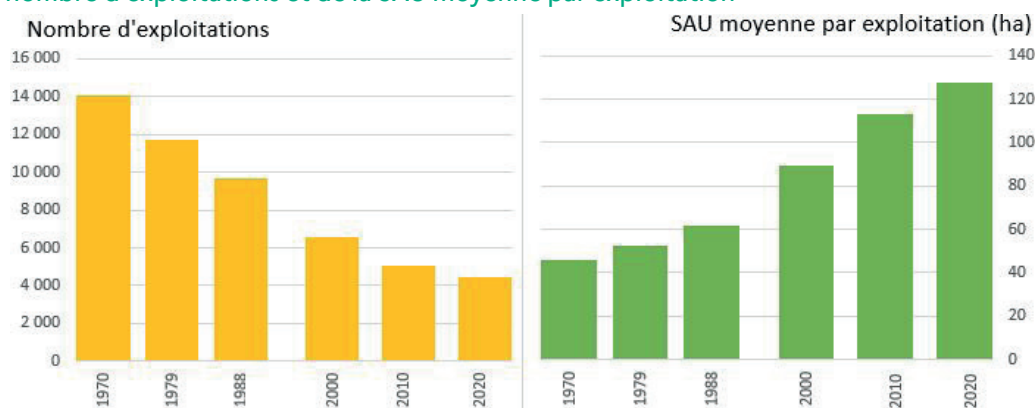
ce domaine également un important ralentissement de la consommation des terres agricoles, principalement par l'urbanisation, cohérent avec les estimations disponibles par ailleurs.

La SAU moyenne par exploitation progresse de 14 ha pour atteindre 127 ha en 2020. Ces chiffres masquent une disparité importante entre les orientations technico-économiques des exploitations. En grandes cultures, la superficie moyenne est évaluée à 150 ha en 2020, en augmentation

de 13 ha par rapport à 2010. Elle est estimée en 2020 à 109 ha pour les exploitations spécialisées en élevage bovin (+ 40 ha) et à 89 ha pour les exploitations de polyculture et polyélevage (+ 9 ha). Les autres spécialisations ont en moyenne des superficies inférieures à 33 ha. On dénombre aussi 85 exploitations sans SAU : il s'agit d'apiculteurs pour 60 %, d'élevages hors-sol pour 24 % et de productions végétales (dont production de champignons) pour 16 %.

### Graphique 1

#### Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne par exploitation



Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



## Tableau

### La structure des exploitations franciliennes en 2020

	2010	2020	Évolution 2020/2010
Exploitations (millier)	5 026	4 425	- 12,0 %
dont à spécialisation végétale (nombre)	4 229	3 867	- 8,6 %
à spécialisation animale (nombre)	370	248	- 33,0 %
mixtes (polyculture, polyélevage) (nombre)	414	289	- 30,2 %
Exploitations sous statut individuel (nombre)	2 670	1 773	- 33,6 %
Exploitations en agriculture biologique <sup>1</sup> (nombre)	121	467	+ 286,0 %
Exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine <sup>2</sup> (nombre)	54	253	+ 368,5 %
Exploitations vendant en circuit court <sup>3</sup> (nombre)	806	985	+ 22,2 %
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (nombre de personnes)	6 296	5 513	- 12,4 %
dont ayant 60 ans ou plus	1 526	1 641	+ 7,5 %
femmes	1 568	1 345	- 14,2 %
Travail agricole (ETP) <sup>4</sup>	8 935	8 174	- 8,5 %
SAU moyenne (ha) <sup>5</sup>	113	127	+ 12,6 %
SAU totale (ha)	568 836	563 965	- 0,9 %
dont céréales, oléagineux, protéagineux (ha)	465 920	445 158	- 4,5 %
prairies et production de fourrage (ha)	21 163	36 128	+ 70,7 %
cultures permanentes (ha)	1 864	2 066	+ 10,8 %
Cheptel (nombre d'UGB)	57 088	48 469	- 15,1 %

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.

3. Fleurs et plantes exclues en 2010.

4. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

5. Y compris exploitations sans SAU.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

### Le poids des grandes exploitations renforcé

Seules les exploitations ayant une production brute standard supérieure à 250 000 € par an ("grandes" exploitations au sens de la dimension économique) voient leurs effectifs progresser entre 2010 et 2020, et ce aussi bien en valeur relative qu'en valeur absolue. Avec 1 180 unités en 2020, elles représentent désormais 27 % des exploitations franciliennes, contre 21 % en 2010. C'est pour les exploitations spécialisées en céréales, oléagineux et protéagineux (COP) que la progression est la plus marquée (de 20 à 27 %). Cette proportion de "grandes" exploitations se situe toutefois pour la quasi-totalité des orientations technico-économiques dans une fourchette de 25 à 33 %. Les autres catégories de dimension diminuent en effectifs mais les proportions ne baissent que modérément (passant respectivement de 12, 24 et 43 % en 2010 à 12, 20 et 41 % en 2020 pour les exploitations de dimension économique Micro, Petite et Moyenne).

L'emprise des grandes exploitations sur le territoire s'accroît également : elles

cultivent 48 % de la SAU régionale en 2020, contre 40 % en 2010. Les exploitations de dimension moyenne exploitent 43 % du territoire en 2020 contre 49 % en 2010.

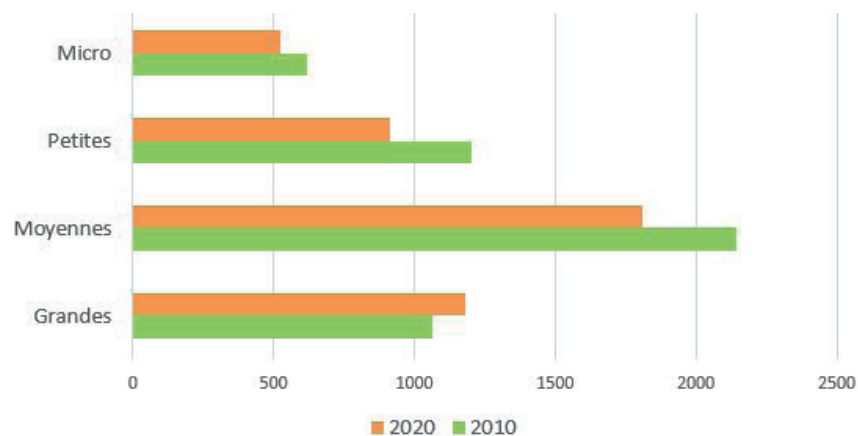
La SAU moyenne correspondant au seuil entre moyenne et grande exploitation est extrêmement variable selon les orientations technico-économiques. Elle est de 196 ha en grandes cultures, avec un écart important

entre les exploitations spécialisées en céréales, oléagineux et protéagineux (221 ha) et celles qui comportent une diversification significative en cultures industrielles, betteraves, légumes de plein champ (autres grandes cultures : 146 ha). Cette valeur seuil est de 99 ha pour les exploitations de polyculture et polyélevage, de 118 ha pour l'élevage spécialisé bovin, de 13 ha pour le maraîchage et l'horticulture ornementale.

### Graphique 2

#### Dimension économique des exploitations en 2010 et 2020

(classes de PBS : voir source et définitions en fin de document)



Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

## Les exploitations de grande culture dominant toujours largement le paysage agricole francilien

Malgré une baisse des effectifs de 8,5 % entre 2010 et 2020, les exploitations de grandes cultures représentent 79 % des exploitations franciliennes (76 % en 2010), et mettent en valeur 92,4 % de la SAU régionale, en progression d'un point par rapport à 2010 (91,3 %). On observe toutefois une redistribution au sein de cette catégorie, ce qui reflète davantage de diversité des assolements (betteraves, cultures industrielles, légumes de plein champ, etc.). Les exploitations spécialisées en COP reculent de 14 % avec 2 673 exploitations en 2020 (- 442) ; inversement les exploitations classées en autres grandes cultures progressent de

17 % à 812 exploitations en 2020 (+ 119), alors que leur nombre baissait légèrement entre 2000 et 2010.

Le nombre d'exploitations dans les autres spécialisations est en recul de l'ordre de - 30 %, avec cependant une baisse plus limitée de - 17 % pour l'élevage bovin, et deux exceptions : le maraîchage et la viticulture, pour lesquels le nombre d'exploitations augmente.

L'élevage bovin pour la production de lait est quasiment stable (- 1 unité) mais le nombre des élevages spécialisés dans la production de viande ou mixtes diminue (- 11 unités).

Le nombre d'exploitations de maraîchage double presque, passant de 74 à 139. Il en est de même pour la SAU de ces exploitations

qui reste toutefois limitée à 0,4 % de la surface agricole régionale en 2020 : progression de 1 140 ha en 2010 à 2 040 ha en 2020.

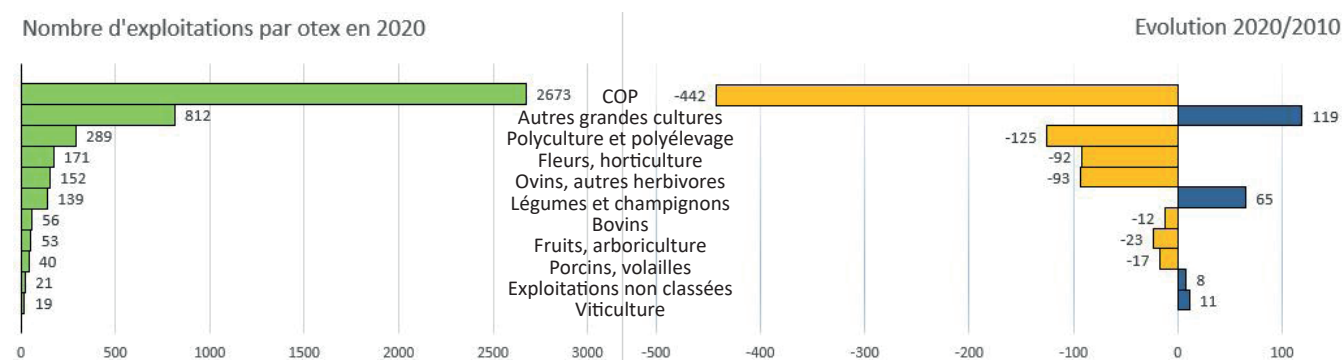
On observe également l'émergence d'exploitations viticoles, avec des effectifs toujours très réduits : ceux-ci passent de 8 à 19 exploitations, tandis que la surface régionale en vigne fait plus que tripler de 27 à 84 ha.

L'horticulture ornementale recule fortement, avec une baisse de 35 % du nombre d'exploitations, ramené à 171 en 2020.

Le recensement de huit exploitations à Paris (pour une surface cumulée de 1,01 ha), alors qu'il n'y en avait aucune en 2010, illustre par ailleurs l'émergence d'une agriculture urbaine.

### Graphique 3

#### Orientation technico-économique des exploitations en 2020 et évolution décennale



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

### Statut des exploitations : les formes sociétaires gagnent encore du terrain

Les exploitations individuelles encore majoritaires en 2010 demeurent les plus nombreuses (1 773), mais, en baisse de 34 %, elles ne représentent plus que 40 % des exploitations franciliennes en 2020. Leur SAU moyenne de 83 ha est sensiblement inférieure à la moyenne régionale ; en conséquence elles ne valorisent plus que 26 % de la superficie régionale.

Les EARL sont ensuite la forme sociétaire la plus fréquente, avec une grande stabilité par rapport à 2010 (1 445, soit 33 % des effectifs). Leur SAU s'élève à 162 ha en moyenne, et elles valorisent 41 % de la surface agricole régionale.

Ce sont les SCEA qui connaissent la dynamique la plus importante ; leur nombre progresse de quasiment 60 % de 2010 à 2020, et elles représentent 18 % des exploitations en 2020 (787 exploitations). Leur SAU moyenne est de 171 ha, et leur part dans le territoire régional agricole s'élève à 24 %.

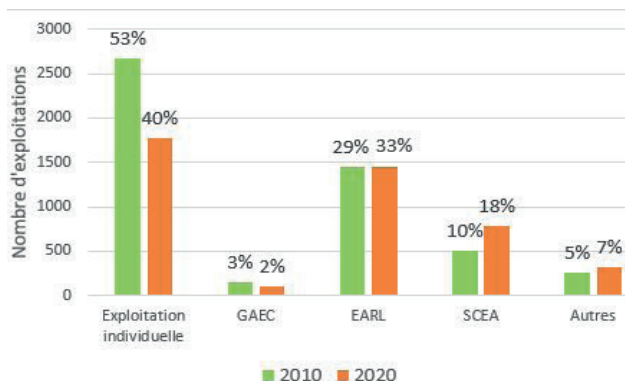
Les GAEC sont en recul sensible (104 GAEC en 2020, soit - 30 %). La SAU moyenne est élevée (205 ha), mais leur part dans la surface régionale n'est que de 4 %.

Un peu plus de 300 exploitations (soit 7 %) ont un autre statut, principalement une autre forme sociétaire (SARL, SAS, SA, groupements fonciers, autres sociétés civiles, etc.) ; à noter aussi qu'une vingtaine sont des indivisions, une autre vingtaine sont rattachées à des communes ou des établissements publics et une trentaine sont des associations ou rattachées à des associations.

La répartition des effectifs par statut varie en fonction de l'âge de l'exploitant. La part des SCEA en particulier est plus importante pour les exploitants les plus jeunes.

#### Graphique 4a

##### Répartition du nombre d'exploitations par statut de l'exploitation en 2010 et en 2020

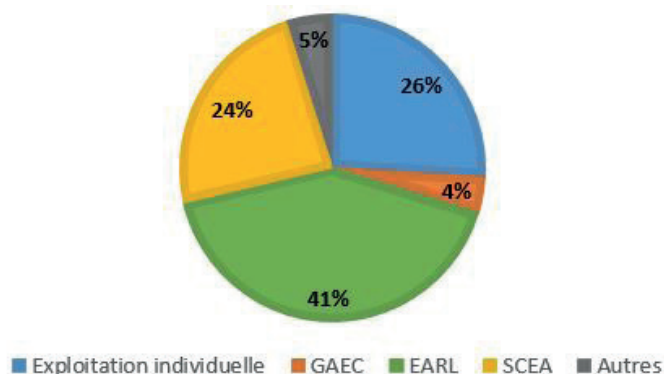


Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

#### Graphique 4b

##### Répartition de la surface agricole régionale par statut de l'exploitation en 2020

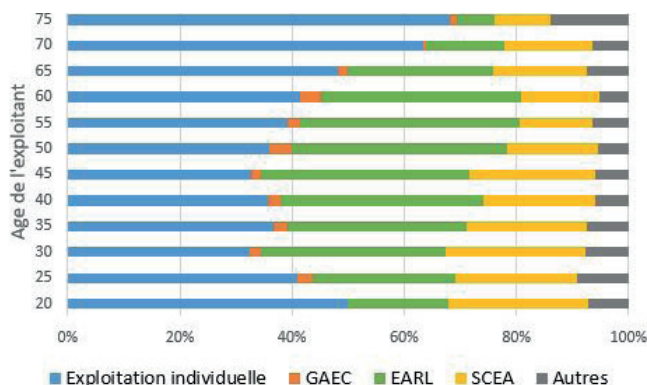


Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires)

#### Graphique 4c

##### Répartition du nombre d'exploitations par statut en fonction de l'âge de l'exploitant



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires)

## L'emploi agricole recule dans les exploitations mais le travail non permanent progresse

En 2020, les exploitations agricoles emploient 13 027 personnes en Île-de-France, soit 9 437 permanents et 3 590 saisonniers ou travailleurs occasionnels. Les emplois permanents se répartissent en :

- 5 510 exploitants agricoles et coexploitants, dont 362 conjoints et 833 coexploitants ayant un autre lien familial avec l'exploitant,
- 908 emplois familiaux,
- 3 019 salariés non familiaux.

Le nombre d'exploitants et coexploitants diminue de 12,4 %, en cohérence avec le recul du nombre d'exploitations. La féminisation du secteur marque une pause : la proportion de femmes parmi les exploitants et coexploitants est

tout juste stable à 24,4 % en 2020 (24,9 % en 2010). Par ailleurs, le nombre des exploitants et coexploitants de plus de 60 ans augmente de 7,5 % ; cette catégorie représente 29,8 % des exploitants et coexploitants en 2020 contre 24,2 % en 2010. En 2020, 1 300 exploitants ont plus de 60 ans et la SAU cumulée de leurs exploitations s'élève à 137 000 ha.

Les actifs agricoles représentent globalement l'équivalent de 8 174 emplois à temps plein, occupés essentiellement par les dirigeants (53 %) et des salariés non familiaux (31 %). La main-d'œuvre saisonnière et les autres emplois familiaux ne constituent que 9 % et 7 % des emplois. Par rapport à 2010, l'emploi agricole baisse de 8,5 %. Le recul est plus marqué pour les emplois familiaux hors dirigeants (- 21 %) et pour les salariés permanents (- 12 %). Il est relativement modéré pour les dirigeants (- 7 %). Seule la

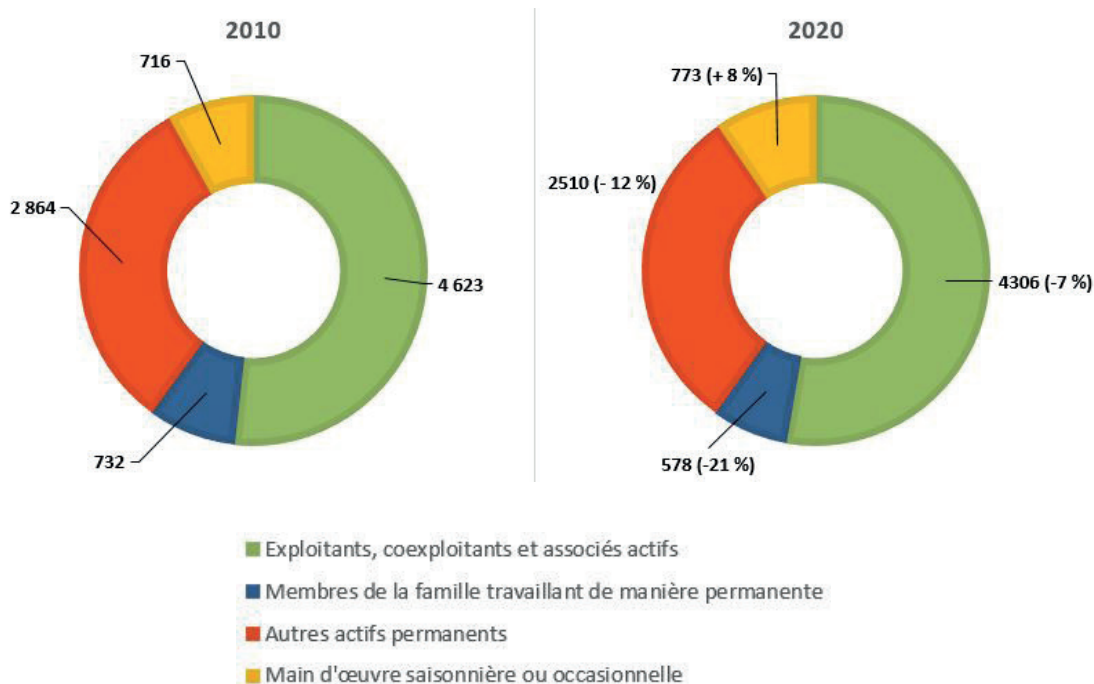
main-d'œuvre saisonnière augmente (+ 8 %), mais son poids dans les actifs agricoles régionaux reste faible.

Cette diminution du travail agricole dans les exploitations s'accompagne d'un recours accru à la prestation de service (non prise en compte dans les chiffres ci-dessus) : 57 % des exploitations franciliennes y ont désormais recours, alors qu'elles n'étaient que 43 % en 2010.

Le ratio Emploi par exploitation (en ETP) progresse légèrement, de 1,79 en 2010 à 1,85 en 2020, en raison de l'augmentation de la taille des exploitations. En revanche le ratio Emploi pour 100 ha (en ETP) diminue, passant de 1,57 en 2010 à 1,45 en 2020. Dans ce domaine aussi, un ralentissement est constaté : il fallait encore 2,2 ETP pour cultiver 100 ha en 2000 et 3,5 en 1988.

### Graphique 5

#### Répartition des effectifs en équivalent-temps-plein (ETP) en 2010 et 2020



\* Hors prestations de service (ETA, Cuma ...).

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

## Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées (en particulier, horticulture alimentaire ou ornementale), soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères ...) ;
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

**La production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations.

Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques : « micro » (moins de 25 000 euros de PBS), « petite » (entre 25 000 et 100 000 euros), « moyenne » (entre 100 000 et 250 000 euros) et « grande » (plus de 250 000 euros).

Cette classification prend en compte la SAU et les cheptels, mais également l'intensité des cultures : des exploitations valorisant une « petite SAU », par exemple en maraîchage ou en viticulture, peuvent être ainsi classées parmi les grandes exploitations. Les éventuelles activités de service comme la vente directe, l'accueil à la ferme, les travaux pour tiers ne sont toutefois pas prises en compte dans la PBS.

Attention : ces catégories subissent un glissement par rapport aux pratiques antérieures : les micros exploitations correspondent aux anciennes « petites », les petites aux anciennes « moyennes », les moyennes aux anciennes « grandes » et les grandes aux anciennes « très grandes ». Les données du recensement 2010 présentées ici ont été retraitées pour permettre les comparaisons.

La contribution de chaque culture et cheptel à la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou **orientation technico-économique**). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS est généré par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015- 2019 (note méthodologique en fichier associé).

Un **équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière.

**L'unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA) et compare les animaux selon leur consommation totale (herbe, fourrage et concentrés). Par exemple, une vache laitière a un coefficient de 1,45 alors qu'une poule pondeuse a un coefficient de 0,014.

**Cette publication** présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.